

Programme de formation professionnelle

Le Droit du travail pour les assistant(e)s maternel(le)s

Durée (présentiel/distanciel)	7 heures
Nombre de places	1
Nombre minimum d'inscrits	

Présentation générale :

La complexité de la réglementation en matière de droit du travail amène les assistants maternels à s'interroger sur les conditions de leur contrat de travail.

Afin de répondre à cette demande, cette formation favorise l'apprentissage du cadre juridique spécifique au métier d'assistant maternel.

Cette formation traite de l'embauche de l'assistant maternel à la rupture du contrat de travail.

Objectifs :

- Identifier les principales sources du droit du travail
- Appliquer les bases du droit du travail de l'embauche à la rupture du contrat
- Définir les différents types de contrats de travail : CDI / CDD
- Définir la Responsabilité civile et pénale de l'assistant maternel
- Définir le contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle et le régime de responsabilité en MAM avec délégation d'accueil

Programme :

Accueil et introduction - 15 mins

1 La relation contractuelle employeur (parents) / employé (assistant maternel) - 4h 45 mins

La définition du contrat de travail - 30 mins

Les sources du droit des contrats : le Code du travail et la Convention collective - 30 mins

Les fondamentaux du contrat de travail - 60 mins

Les différents types de contrat : le CDI / le CDD - 45 mins

Les caractéristiques du contrat de travail : la durée, la rémunération, le retrait de l'enfant - 120 mins

Intérêt particulier : se familiariser avec la convention collective et le contrat de travail

2 La responsabilité civile et pénale de l'assistant maternel - 2h

Qu'est-ce que la Responsabilité civile et pénale ? - 30 mins

Dans quels cas la Responsabilité civile et pénale peut être engagée? - 30 mins

Qu'est ce que le contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle ? - 30 mins

Qu'est ce que le régime de responsabilité en MAM avec délégation d'accueil ? - 30 mins

Atelier : Différencier la Responsabilité civile et la responsabilité pénale.

Moyens pédagogiques :

- Apport théorique sur la réglementation
- Approche pratique à l'aide de mises en situation et cas concrets
- Formation dispensée à l'aide d'un support de formation

Documents et Équipements nécessaires :

Courriel : contact-formation@aurelie-joubert.fr

Téléphone : 06 63 22 50 28

Aucun document n'est requis pour suivre cette formation.

Ordinateur équipé d'une caméra et microphone avec une connexion Internet stable en cas de formation en téléprésentiel.

Type de public :

Niveau Débutant

Futurs assistants maternels, assistants maternels

Prérequis :

Aucun prérequis pour cette formation.

Méthodes pédagogiques :

Tout au long de la formation, sont alternées plusieurs méthodes de formation : magistrale, découverte et interrogative. Cela revient à proposer notamment les outils pédagogiques suivants : Mise en situation autour des cas pratiques et Questions-Réponses en face à face

Évaluation, modalités d'évaluation & sanctions :

- Evaluation du niveau des connaissances des stagiaires en début de formation
- Evaluation des acquis des stagiaires en fin de formation

Références du formateur :

Aurélie Joubert - Directrice juridique et Formatrice en Droit

Master 2 Droit des affaires et de l'entreprise

Certificat professionnel en Droit des nouvelles technologiques, de l'innovation et de la protection de données

DU Droit, Religion et Société

Intervention régulière auprès des professionnels et dirigeants d'entreprise depuis plus de 10 ans.

Durée et modalités d'inscription :

Les sessions de formation sont organisées en intraentreprise. Les dates de formation sont convenues d'un commun accord entre l'OF et le client. Sauf disponibilité plus rapide, le délai moyen d'accès à la formation est de 3/4 mois.

Accessibilité :

La formation juridique pour non juriste est pour tous et pour tous les profils de stagiaires. Tout à chacun peut suivre une formation dans notre organisme. Des aménagements pédagogiques peuvent être mis en place et une proposition personnalisée sera réalisée pour que toute demande reçoive une réponse satisfaisante. A ce titre, l'organisme de formation s'est rapprochée et est en contact avec l'Agefiph 45.

AURELIE JOUBERT FORMATIONS JURIDIQUES - 26 rue de Verdun - 45760 Boigny sur Bionne.

Tél : 06 63 22 50 28 - Courriel : contact-formation@aurelie-joubert.fr - www.aurelie-joubert.fr

SARL au capital de 3000 € - Siret 75107219000026 - RCS ORLEANS - APE 8559A - TVA FR90751072190.

N°NDA 24 45 02 928 45 enregistrée auprès du Préfet de la région Centre-Val de Loire. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

Débouchés :

Au terme de la formation, l'apprenant est armé pour répondre aux principales interrogations que peuvent lui poser les parents.

Statistiques :

Évaluation des formations

1. Indice de satisfaction des formations réalisées chez Aurélie Joubert (« *très bon et excellent* ») : **100% en 2022** (87% en 2021, 100% en 2020, 100% en 2019, 100% en 2018 et 100% en 2017) et (« Satisfaisant ») 13 % en 2021.
2. Indice de satisfaction sur la pédagogie (animation, supports...) : **100% en 2022** (100% en 2021, 100 % en 2020, 100% en 2019, 98% en 2018 et 100% en 2017)